

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES
 Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 23
 Représentés : 8
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Vœu pour « Accélérer la dépollution du site du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses »

L'An deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le onze juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

C. BIGRET	à	R. LHOSTE
JP. AUBRUN	à	AM. MERCADIER
JL. DELERIN	à	E. CHAMBON
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLET
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
G. MERGY	à	A. SOMMIER
C. ALVARO	à	M. FAYE

Absente : D. BEKIARI, P. BUCHET, R. BENMERADI, T. NAPOLY.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Sur la proposition du Maire,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le vœu ci-après reproduit :

A partir de 1946, le centre de recherche du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux- a été contaminé lors de son activité nucléaire. Bien que l'activité nucléaire ait cessé dans les années 1990, les sols restent contaminés. En 1995, la dépollution de ce site a été entreprise, mais elle n'est toujours pas terminée. Alors que la zone autour du CEA se densifie, les délais de démantèlements, eux, ne cessent de s'accroître.

En 2011, on nous annonçait que le démantèlement se terminerait en 2025. En 2015, la date de fin a de nouveau été repoussée à l'horizon 2035. Ces opérations sont suivies de près par notre commune et les communes du territoire grâce à la Commission Locale d'Information (CLI), sans que nous puissions cependant agir sur le manque de moyens humains et financiers, afin de raccourcir les délais ou du moins tenir les délais initiaux.

D'ailleurs, le récent rapport « Y a-t-il des déchets nucléaires près de chez vous ? » de GreenPeace y fait référence.

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni le 17 juin 2019, demande au Ministre de la transition écologique et solidaire de mettre les moyens financiers afin d'assainir cette zone dans les délais conformes à ceux annoncés initialement.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Ministre de la transition écologique et solidaire
- M. le Préfet des Hauts de Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 27/06/19
Publication/Affichage du 27/06/19 au 27/08/19

Pour le Maire par délégation
P/Le Directeur Général des Services
L'agent autorisé

